

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2015

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015 (accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition d'une emprise auprès de la SCI Jacuz - Route de Cuzon

Dans le cadre d'une régularisation de voirie, il est proposé l'acquisition d'une emprise à usage de trottoir à prendre sur la propriété de la SCI Jacuz située route de Cuzon.

Afin de régulariser la situation foncière de la route de Cuzon, il est proposé l'acquisition d'une emprise de 12 m² environ, à usage de trottoir, à prendre sur les parcelles cadastrées section EI numéros 35 et 36 appartenant à la SCI Jacuz.

Le propriétaire accepte de vendre à la ville cette emprise, classée en zone UAc au Plan d'Occupation des Sols, au prix de 50€/m², correspondant aux prix pratiqués récemment pour des transactions similaires.

Les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition de cette emprise par la ville au prix de 12 m² environ ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET